

La genèse du conflit entre les deux communautés

23 DÉCEMBRE 1806... Un arrêté du Petit Conseil (Conseil d'Etat actuel) du canton de Vaud déclare que Corcelles et Payerne formeront désormais deux communes distinctes. 1^{er} épisode.

Séparation Payerne-Corcelles

Retour dans l'Histoire

L'archiviste payernois Michel Vauthey nous livre ici le premier épisode de l'histoire sur la séparation entre Payerne et Corcelles, voici 200 ans.

Pourquoi cette séparation... C'est une page d'histoire locale dont il ne faut pas exagérer l'importance, mais qui présente un grand intérêt quant à la mentalité des acteurs de l'époque, nos traditions et aux astuces des antagonistes pour tirer la couverture à leur profit.

La désunion se manifeste en 1766 déjà, puis en 1776, et enfin plus sérieusement en 1780.

Le problème principal est le reproche fait aux Payernois de favoriser certaines personnes lors de l'attribution des terrains communaux. Corcelles qui compte alors 130 ménages, 200 chevaux et 200 vaches a toujours joui de ses propres pâturages et de l'utilisation des parcelles des Condémines. Or Payerne a vendu à Missy un droit de compâturage dont Corcelles avait la jouissance. De plus, la Régie a permis de conduire les vaches de la ville aux Mottes, réservées jusque-là aux seules vaches de Corcelles. On a même aboli le droit de parcours, ce qui ruine à jamais Corcelles disent les mécontents. Cette abolition, dit la ville, constitue un progrès agricole en permettant une culture plus rationnelle des terres.

«Notre aisance actuelle n'est due qu'à l'agriculture et au commerce des jeunes chevaux que nous élevons dans nos pâturages. Si nous perdons ces terres, tout est nécessairement fini pour nous. C'est pourquoi nous nous battons contre l'asservissement où on nous tient.»

Dans le mémoire qu'ils envoient à LLEE de Berne en 1780, les Corçallins déclarent donc que pour éviter les procès qu'ils redoutent autant que les 10 plaies d'Egypte et pour parer efficace-

ment aux écueils d'une administration lente, inefficace et papassière qu'ils dénoncent.

Ils demandent simplement un partage des biens communaux.

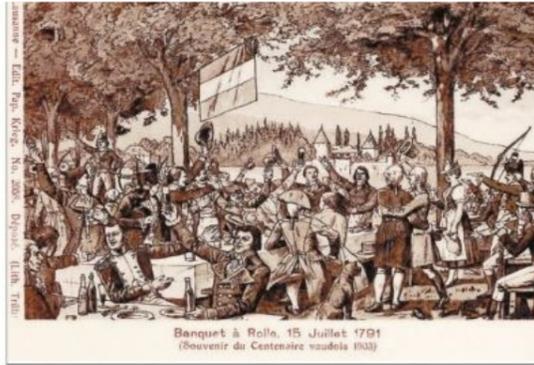
LLEE du Sénat de Berne ne trouvèrent pas bon d'entrer là-dedans puisque la ville de Payerne n'y voulait pas consentir. Elles chargèrent même l'Avoyer – leur représentant à Payerne – de faire sentir à tous les opposants avec force toute la désapprobation de LLEE du Sénat pour leur audace. Ils souhaitent qu'ils sauront se conduire désormais paisiblement et tranquillement, qu'ils se soumettront comme de fidèles sujets à Leurs Ordonnances avec toute l'obéissance qui leur est due, et qu'elles puniront selon l'exigence du cas les perturbateurs du repos public comme il se doit.

Les Corçallins se le tinrent

« Notre aisance actuelle n'est due qu'à l'agriculture et au commerce des jeunes chevaux que nous élevons dans nos pâturages. Si nous perdons ces terres, tout est nécessairement fini pour nous. C'est pourquoi nous nous battons contre l'asservissement où on nous tient »

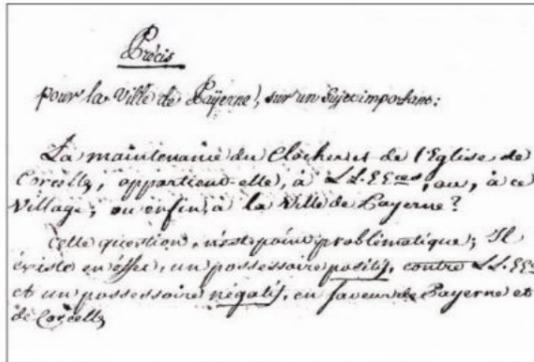
pour dit et rongèrent leur frein en silence pendant 20 ans. Ils essayèrent bien d'obtenir quelques compensations et présentèrent à Berne leurs doléances.

Par exemple... L'église... En 1791, Berne veut imposer à Cor-



Banquet à Rolle, 15 Juillet 1791 (Souvenir du Centenaire vaudois 1931)

Les banquets de Lausanne et Rolle, en souvenir de la Révolution française font souffler un petit air de révolte.



Et les églises, à qui appartiennent-elles?

celles les frais de réparation de son église. Corcelles répond que le village n'a jamais formé de commune séparée. «On ne sait point, dit-elle, à quelle époque le village de Corcelles fut ainsi amalgamé à Payerne. Tous ses droits, titres et documents furent dévorés par les flammes dans le grand incendie arrivé à Corcelles en l'an 1643. Le Conseil de Payerne aurait aussi détruit ces documents au début de la Révolution. Rappelons-nous l'épisode des Bourla-Papey.

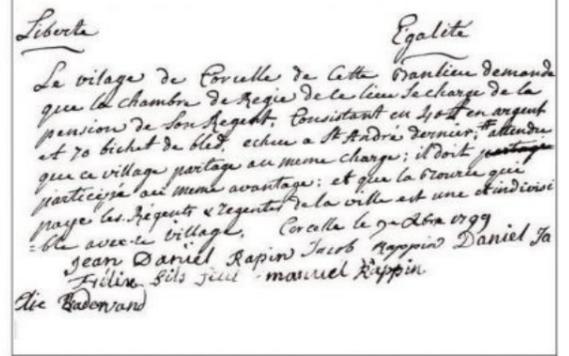
Le régent... Payerne paie ses récents, mais Corcelles doit assurer seule le traitement de son

maître, 40 livres d'argent et 70 mesures de blé...

La sage-femme... «Il ne faut pas de grands efforts d'imagination pour comprendre que les femmes de Corcelles ne sont pas comme celles des Hébreux, elles ont besoin de sages-femmes tout comme celles de Payerne. Il a toujours existé une sage-femme au village, et on a même élevé une jeune pour suppléer à l'ancienne...»

Ses demandes sont toutes écartées. Payerne l'emporte grâce aux bonnes relations entretenues avec l'occupant bernois.

Michel Vauthey



A cette époque, Corcelles doit assurer seule le traitement de son maître.

Un recueil raconte la vie avant la séparation

René Cusin



Le syndic Alain Peter l'a affirmé samedi dernier, la date arrêtée pour marquer la séparation de Corcelles avec Payerne est le 18 août 1808, base pour fêter le 200^e anniversaire de l'événement. Dans cette attente, Edmond Ischi a remis aux autorités corçallines, lors d'une réception, des plans de la région, divers écrits historiques et son dernier recueil intitulé «Annales de Corcelles jusqu'à la séparation avec Payerne». Y sont évoqués notamment l'origine probable du nom Rapin, les traces de la vie et des événements survenus dès 1148 jusqu'à la séparation qui fut très longue à concrétiser. Elle avait été initiée par le canton de Fribourg, alors que la région faisait partie du canton de Sarine et Broye. C'est un travail de recherches intenses, qu'Edmond Ischi a fait aux archives de sa ville, pour aboutir à cette œuvre de mémoire. Relevons que l'auteur, par ailleurs président de l'Association du Vieux Payerne, a édité pas moins de 19 recueils sur l'histoire payernoise, ses bourgeois, ses eaux et ses lieux-dits notamment. Un travail qui devrait servir de mémoire aux générations futures. En vente 39 francs au Greffe municipal. rc